

## L'insertion des diplômés de licence professionnelle

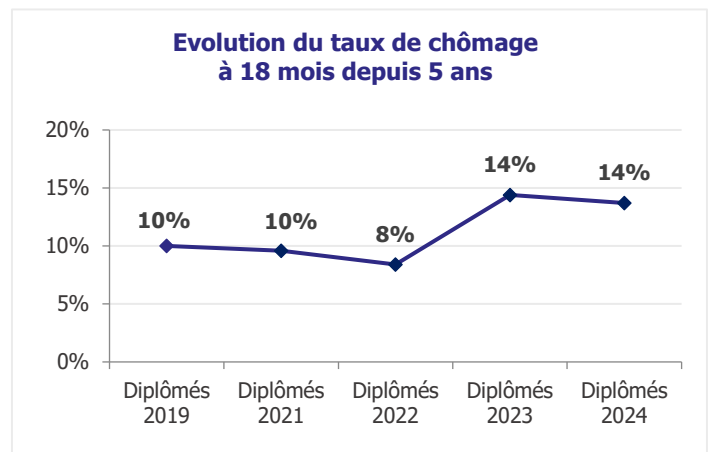
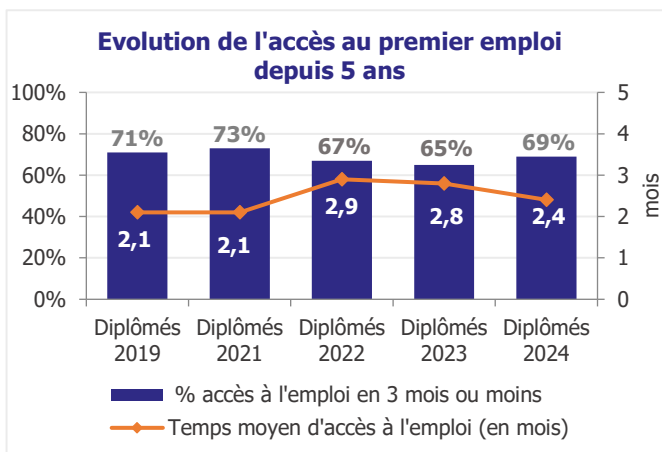
### En chiffres

	Diplômés 2024
Effectif diplômés	974
Taux de poursuite d'études	53 %
Temps d'accès à l'emploi	2,4 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	69 %
Salaire moyen à l'embauche	1 952 €
<b>Situation à 18 mois :</b>	
Taux de chômage	14 %
Taux d'emploi stable	72 %
Part des PCS cadre	18 %
Part des PCS profession intermédiaire	64 %
Salaire moyen à 18 mois	2 171 €

Dix-huit mois après l'obtention de leur licence professionnelle en 2024, moins de la moitié des diplômés sont présents sur le marché de l'emploi. En effet, un diplômé sur deux prolonge son parcours de formation immédiatement après la licence professionnelle.

Le taux de chômage des diplômés 2024 est similaire à celui des 2023 (14 %), marquant une rupture par rapport aux années précédentes. Cette dégradation s'inscrit dans un contexte national de hausse progressive du chômage des jeunes, selon l'INSEE<sup>1</sup>. En revanche, l'accès au premier emploi des diplômés 2024 semble plus rapide que celui des deux promotions précédentes.

Quant aux conditions d'emploi, elles restent favorables : les trois quarts des diplômés occupent des emplois stables et correspondant à leur niveau de formation : plus de 80 % des emplois relèvent de la PCS des professions intermédiaires ou des cadres, selon la nomenclature de l'INSEE.



### Définitions

#### Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

#### Accès au premier emploi :

- Durée moyenne entre l'obtention du diplôme et la date d'entrée dans le premier emploi.

- Part des diplômés accédant à l'emploi en 3 mois ou moins.

Les étudiants ayant poursuivi leurs études l'année suivant l'obtention du diplôme sont exclus du calcul.

#### Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

#### Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

#### Part des PCS cadre et part des PCS profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure / profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

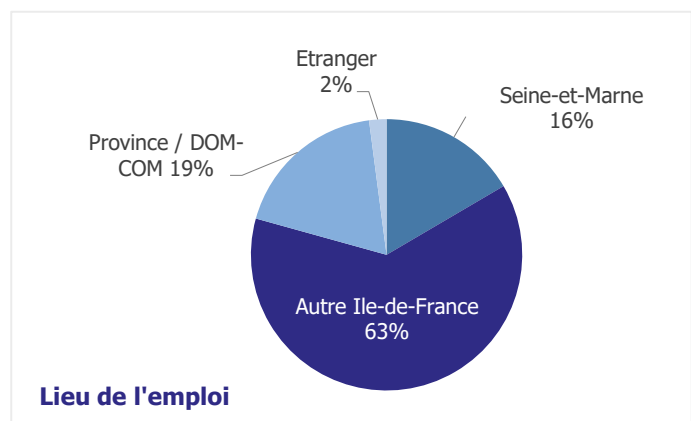
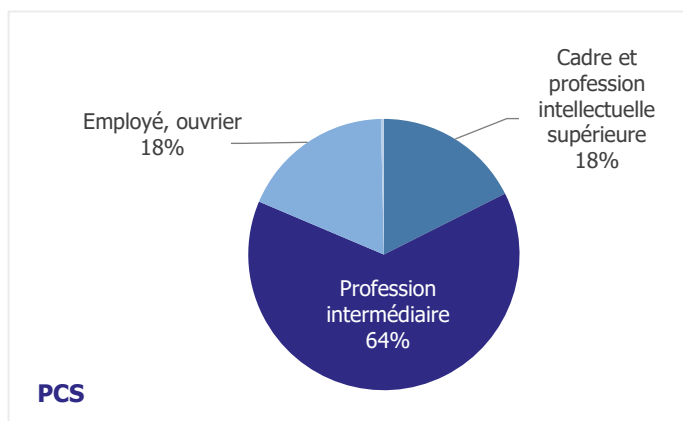
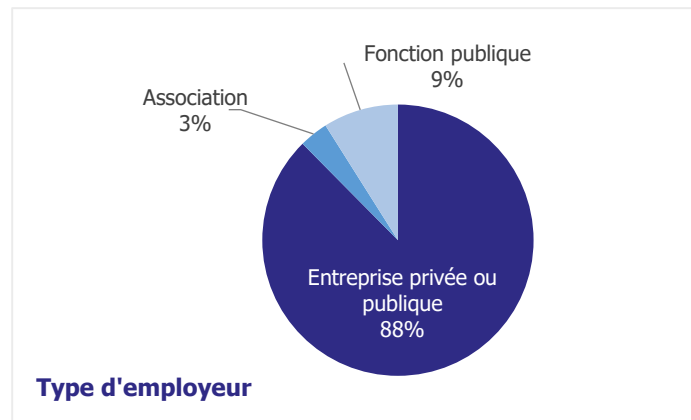
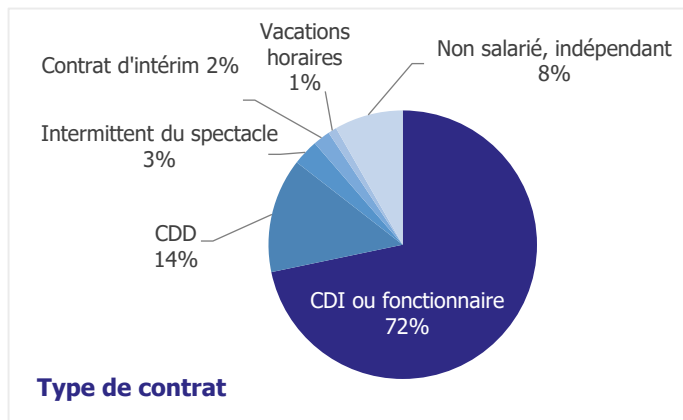
#### Salaire moyen à l'embauche :

Salaire net mensuel à l'embauche pour les salariés en France, à temps complet, en euros.

#### Salaire moyen à 18 mois :

Salaire net mensuel pour les salariés en France, à temps complet (primes éventuelles mensualisées) en euros.

## L'emploi à 18 mois



Parmi les diplômés en emploi dix-huit mois après l'obtention de la licence professionnelle, près des trois quarts occupent des emplois stables (CDI ou fonctionnaires). Parmi les emplois non stables, les situations précaires (contrat d'une durée inférieure à six mois, intérim, statut d'intermittence, etc.) sont importantes (67 %). Toutefois, parmi l'ensemble des diplômés en emploi, elles restent peu fréquentes (13 %).

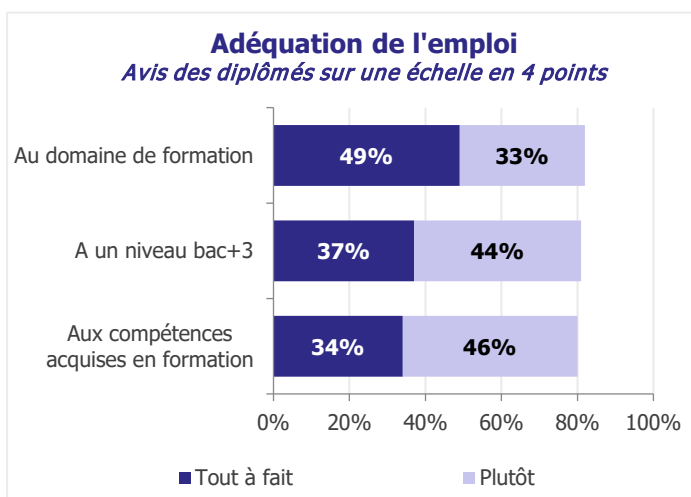
Plus de huit emplois sur dix relèvent de la PCS des professions intermédiaires ou des cadres, selon la nomenclature de l'INSEE. D'ailleurs, huit diplômés sur dix estiment occuper un emploi en adéquation avec leur niveau d'études. Moins d'un cinquième des emplois sont de niveau employé ou ouvrier. Ces diplômés estiment moins souvent que leur emploi correspond à leur niveau de diplôme (59 % contre 86 % pour les autres) ainsi qu'à leur

domaine de formation (68 % contre 86 %). Autre signe de difficultés d'insertion, ils considèrent que les compétences mises en œuvre dans l'emploi correspondent moins souvent aux enseignements suivis (66 % contre 83 %).

La plupart des diplômés exercent dans le secteur privé. Si les emplois sont rares dans la Fonction publique et dans le milieu associatif, les premiers concernent davantage les diplômés des domaines d'Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales, et les seconds ceux de Droit, économie, gestion.

Plus des trois quarts occupent un emploi en Ile-de-France. Parmi ceux exerçant en province, 37 % effectuent un retour au département d'origine, à savoir le département d'obtention de leur bac.

Par ailleurs, les apprentis de licence professionnelle accèdent plus rapidement à l'emploi que les diplômés de formation initiale. De même, leurs conditions d'emplois sont souvent plus favorables, à l'embauche et dix-huit mois après l'obtention du diplôme.



Dix-huit mois après l'obtention du diplôme, les diplômés du domaine Sciences, technologies, santé ont des conditions d'emplois très favorables : ils accèdent rapidement à l'emploi, sont moins souvent au chômage, et occupent plus fréquemment des emplois stables et qualifiés au sens des PCS de l'INSEE. De plus, leurs rémunérations sont plus élevées, en partie car ils exercent plus souvent dans des secteurs porteurs (ingénierie, études techniques...) au sein d'entreprises privées. Autre signe de leur bonne insertion : plus de huit sur dix estiment que leur emploi correspond à leur niveau de diplôme et à leur domaine de formation. Et ils sont autant à considérer mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises en formation.

A l'issue d'une licence professionnelle d'Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales, les diplômés ont un temps d'accès à l'emploi plus long que les autres. De plus, dix-huit mois après le diplôme, près d'un cinquième sont en recherche d'emploi, et quand ils en occupent un, les emplois sont moins bien rémunérés et peu stables. En effet, seuls 38 % des diplômés occupent un emploi stable. La moitié des diplômés d'Arts, lettres, langues ont signé des contrats précaires. Quant aux diplômés du domaine Sciences humaines et sociales, ils ont plus fréquemment créé leur activité (39 %). Ceci s'explique par des débouchés très ciblés de certaines licences professionnelles, comme la formation de Guide conférencier qui conduit à une création d'activité ou à celles conduisant à

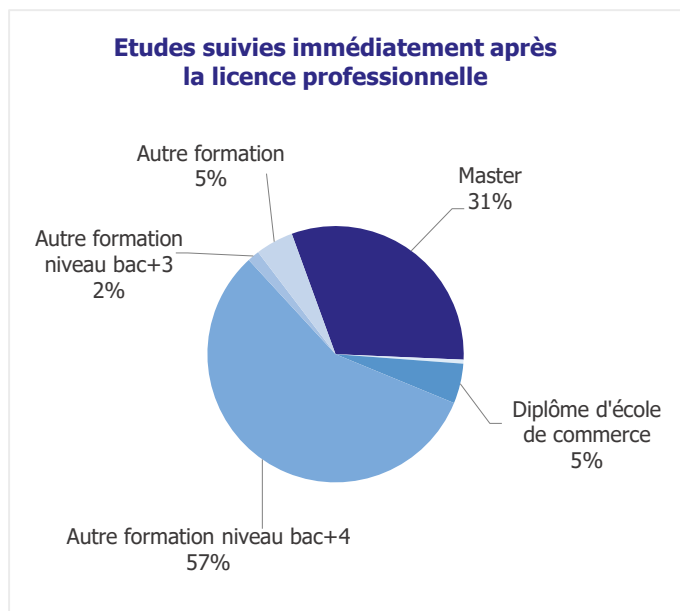
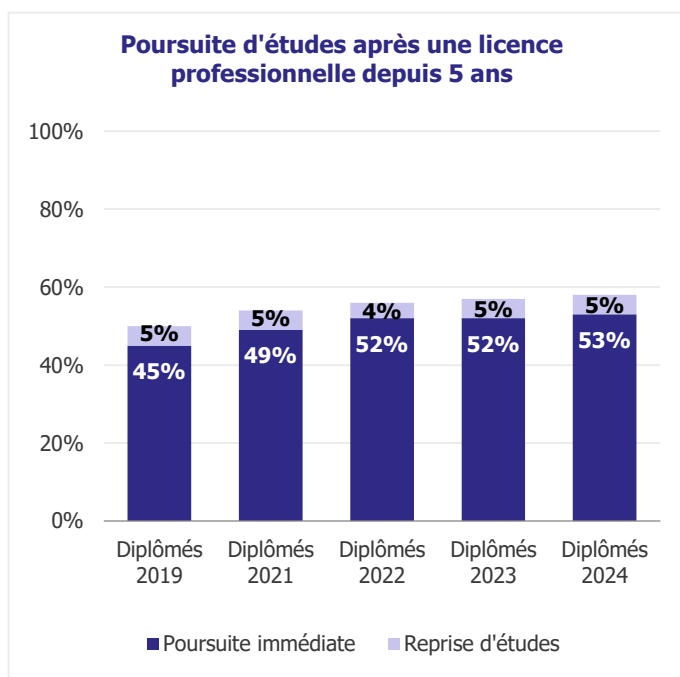
une insertion dans des secteurs peu rémunérateurs où les emplois sont rarement pérennes (Fonction publique, associations, métiers du spectacle et de l'audiovisuel...). Finalement, pour les diplômés de ces domaines, les indicateurs ne reflètent pas forcément une insertion difficile. En effet, ceux-ci semblent satisfaits de l'adéquation entre leur formation et leur emploi : plus de huit diplômés sur dix considèrent que leur emploi correspond à leur niveau de diplôme, ainsi qu'à leur domaine de formation. De même, ils considèrent que les compétences mises en œuvre dans leur emploi correspondent aux enseignements suivis (78 %).

En Droit, économie, gestion, les indicateurs d'insertion sont similaires à ceux des diplômés des domaines d'Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales. Ils se distinguent néanmoins par un temps d'accès à l'emploi plus rapide et une plus grande stabilité dans l'emploi : les trois quarts ont un contrat stable. En revanche, l'avis des diplômés de Droit, économie, gestion concernant l'adéquation de l'emploi est moins favorable que ceux d'Arts, lettres, langues et de Sciences humaines et sociales : ils considèrent moins souvent que leur emploi correspond à leur niveau de diplôme (67 %), et à leur domaine de formation (74 %). Et 72 % déclarent mettre en œuvre dans leur emploi les compétences acquises en formation.

## Insertion selon le domaine de formation

	<b>Droit, économie, gestion</b>	<b>Sciences humaines et sociales et Arts, lettres et langues</b>	<b>Sciences, technologies, santé</b>
Effectif diplômés	410	161	403
Taux de poursuite d'études	68 %	42 %	42 %
Temps d'accès à l'emploi	2,4 mois	3,1 mois	2,2 mois
Accès au premier emploi en 3 mois ou moins	66 %	53 %	75 %
Salaire moyen à l'embauche	1 877 €	1 894 €	2 005 €
<b>Situation à 18 mois :</b>			
Taux de chômage	22 %	19 %	7 %
Taux d'emploi stable	76 %	38 %	81 %
Part des PCS cadre	18 %	24 %	15 %
Part des PCS profession intermédiaire	49 %	40 %	77 %
Salaire moyen à 18 mois	2 100 €	2 085 €	2 221 €

## Les études après la licence professionnelle



Plus de la moitié des diplômés prolongent leur parcours de formation immédiatement après l'obtention du diplôme, confirmant la tendance observée depuis plusieurs années. Les diplômés du domaine Droit, économie, gestion poursuivent plus fréquemment que ceux des autres domaines (68 % contre 42 %). De même, ils sont plus souvent en reprise d'études que les autres (7 % contre 4 %).

Les diplômés apprentis durant la licence professionnelle poursuivent leurs études dans la même mesure que ceux en formation initiale, mais prolongent plus souvent leur parcours sous contrat. Ce choix est possiblement porté par leur entreprise d'accueil qui souhaite les garder en apprentissage.

En définitive, la quasi-totalité poursuivent des études en apprentissage (90 %). C'est plus souvent le cas des diplômés de licence professionnelle relevant des domaines du Droit, économie, gestion (95 %) et de Sciences, technologies, santé (91 %) tandis que c'est moins souvent le cas des diplômés d'Arts, lettres, langues et de Sciences humaines et sociales (66 %).

Globalement, 93 % des poursuivants sont inscrits en bac + 4 immédiatement après l'obtention de la licence professionnelle. Plus précisément, 31 % préparent un master, le plus souvent dans une autre université (83 %). Les diplômés du domaine de Sciences humaines et sociales choisissent plus fréquemment ce type de diplôme (59 %), et le suivent plus souvent à l'Université Gustave Eiffel. Finalement, comme les années précédentes, les diplômés de licence professionnelle s'inscrivent majoritairement dans des formations d'écoles spécialisées en bac+4. C'est particulièrement le cas des diplômés de Droit, économie, gestion (70 % contre 42 % pour les diplômés des autres domaines).

Après une année d'études en bac + 4, 90 % des étudiants sont inscrits à bac + 5. Quelques diplômés (3 %) ont validé un autre diplôme de même niveau que la licence professionnelle.

### Source et méthodologie

#### Source :

Enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

#### Champ :

Diplômés de licence professionnelle en 2024, hors partenariat avec un établissement étranger, soit 974 diplômés.

#### Taux de réponse :

78 % pour l'ensemble des diplômés.

#### Méthodologie :

L'insertion est évaluée pour les diplômés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 742 diplômés.

1 Taux de chômage au sens du BIT - Ensemble des moins de 25 ans. [www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001688536#Telechargement](http://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001688536#Telechargement)

### Définitions

#### Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

#### Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption.